



# Commission des Délégués

Réunion du 07/02/2023

**Animateur** : M. R. MATILI

**Présent(e)s** : M. C. BAULAY / J.SUZAN

## Rappel de l'article 19.2 et suivants du règlement sportif général.

**19.2** Les clubs en présence doivent mettre chacun à la disposition des arbitres avant chaque rencontre un délégué aux arbitres, membre responsable licencié majeur appartenant au club dont le nom et le numéro de licence sont inscrits avant la rencontre sur la feuille de match dans les cases réservées à cet effet. A défaut, ils ne peuvent exercer la fonction de délégué de club. Ils sont chargés de veiller sur la sécurité des arbitres, de faire assurer la police autour du terrain et de témoigner en cas d'incidents. Les délégués doivent être facilement identifiables par un élément de leur habillement (brassard, maillot...).  
L'entraîneur inscrit sur la feuille de match est exclu de cette fonction.

**19.3** – Les clubs visités ou visiteurs ont la possibilité de demander au District la présence d'un délégué officiel pour assister à leur match. Cette demande doit être présentée par écrit 15 jours avant la rencontre à la direction administrative du District.

**19.4** - Le club qui en a fait la demande règle l'indemnité de déplacement de ce délégué suivant le barème fixé dans l'annexe N° 2 du RSG du District.

**19.6** - Le Comité de direction du district, ou son bureau ou une commission peut demander la présence d'un délégué officiel du district les frais seront à la charge d'un ou des deux clubs. Le délégué désigné aura reçu par le responsable des délégués l'information relative au règlement de l'indemnité due. Les commissions qui demandent la présence d'un délégué doivent préciser dans leurs procès-verbaux qui aura la charge de régler les frais de celui-ci contre remise de sa note de frais.

**DOSSIER N° 16**

Lecture des rapports des délégués :

La commission transmet le rapport du match de championnat Anciens D1 n° 24598584 du 05/02/2023 à la commission Seniors.

Suite à la demande pour devenir délégué, la commission a reçu le Mardi 31/01/2023 Mr MONIZ SEMEDO Marcio.



## **JOURNEE DU 09 AU 13 février 2023**

<b>Date</b>	<b>Catégorie</b>	<b>Division</b>	<b>N° match</b>	<b>Recevant</b>	<b>Visiteur</b>	<b>Charge</b>
09/02/2023	FUTSAL	SENIORS	24608533	KAMELEON LE	NEUILLY FC 92 3	2 CLUBS
12/02/2023	FUTSAL	SENIORS	24608525	JABC	FC ASNIERES FUTSAL	2 CLUBS
13/02/2023	FUTSAL	SENIORS	24608547	LES PETITS PAINS	ISSY LES MX FC 2	2 CLUBS
12/02/2023	SENIORS	COUPE	25659203	PLESSIS ROBINSON FC 2	VOLTAIRE CHATENAY 1	2 CLUBS
12/02/2023	U16	D2	24615034	PUTEAUX CSM	SEVRES FC	2 CLUBS
11/02/2023	SENIORS	COUPE	25659193	ARARAT ISSY 2	CHAVILLE FC 1	ARARAT ISSY
12/02/2023	SENIORS	COUPE	25659194	CHEMINOTS OUEST 1	CLICHY S/SEINE US1	2 CLUBS
12/02/2023	SENIORS	COUPE	25659197	CSM CLAMART FOOT 1	JEUNES D'ANTONY 1	2 CLUBS
11/02/2023	SENIORS	COUPE	25659199	MALAKOFF USM 1	MEUDON AS 1	2 CLUBS
12/02/2023	SENIORS	COUPE	25659190	JEUNES D'ANTONY	EF JEAN MENDEZ 1	2 CLUBS
12/02/2023	ANCIENS	COUPE	25672289	CHATILLONNAIS SCM 11	CLICHY S/SEINE US 11	2 CLUBS
12/02/2023	U18	COUPE	25669126	STADE Français 1	ARARAT ISSY 2	2 CLUBS
12/02/2023	U18	COUPE	25669133	NANTERRE ES 2	SEVRES FC1	2 CLUBS
11/02/2023	U18	COUPE	25669135	PUTEAUX CSM 1	VILLENEUVE LA GAREN 1	2 CLUBS
12/02/2023	U16	COUPE	25669276	RUEIL MALMAISON FC 2	COURBEVOIE SPORTS 1	2 CLUBS
11/02/2023	U14	COUPE	25672351	VANVES STADE 1	MONTRouGE FC 92/ 2	2 CLUBS
11/02/2023	U14	COUPE	25672353	MALAKOFF USM 2	ASNIERES FC 1	2 CLUBS
12/02/2023	ANCIENS	D4	24599317	ABEILLE RUEIL 11	CHEMINOTS OUEST 12	2 CLUBS